

d'un grand entretien et fort casuel. Il faut conserver et entretenir des chaussées plus de six ou sept cens pas de long des deux costez d'une petite riviere qui tombe des forges de M. Le Prince ou quelque fois on arreste l'eau, et tout d'un coup on la laisse aller en si grande abondance quelle brise et rompt toutes les chaussées. Je remarquay que quoy qu'on eust mis des moulanges neufs et un mouvement de moulin tout neuf, de quoy je tins compte au fermier, il y avoit cependant encore pour plus de deux cens francs de reparation a faire; car lo Le pignon de la maison panche fort par une grande crevasse, sestant jetté en dehors plus d'un pied, et il faut jeter bas le haut de ce pignon et le reprendre a neuf. Les fondemens du moulin dans tous le costé ou la roue tourne en dehors sont tous ruinez et il faut reprendre la muraille a chaud et ciment et y mettre des pierres de tailles plus de 15 pieds en quarré il en faut mettre encore plusieurs qui manquent a lesperon du moulin, Il faut resaper les fondemens d'une petite estable; Raporter des terres dans la cour pour la rehausser. Ces terres ayant esté emportez par l'abondance des eaux qui venoient de cette bresche. Il faut enfin reparer cette longue chaussée en plusieurs endroits, je ne crois pas que nous fissions faire toutes ces choses pour cent escus. Apres avoir veus les choses avec Beloche, je lui fis rendre compte de la jouissance du prieuré depuis dix mois que le deffunt prieur estoit mort. Tout se trouva consommé et au dela en reparations faites a cette bresche, a acheter un nouveau moulange et des mouvemens neufs faire faire un pont nouveau et il avoit encore tant d'autres frais a me conter que je fus obligé de transiger avec lui que pour tout le passé jusqu'à la S^t Jean 1694, Nous ne nous demanderions respectivement rien l'un a l'autre. Je m'estimay heureux d'en estre quitte a ce compte la, je fus ensuite retirer les papiers concernans ce Prieuré. Ils estoit scellez et mis en depest chez le d. Beloche, je presentay requeste au Lieutenant general de Chateauroux, pour la descharge de Beloche, parce que dez ce temps la j'appris qu'un particulier qui avoit demeuré a Chateauroux pretendoit nous contester le benefice, et en envoyer prendre possession au 1er jour. J'en parleray cy dessous. On me permit d'emporter les papiers en donnant une descharge a Beloche avec obligation de les lui rendre si le benefice ne me demeroit pas et qu'il en fust recherché, je parlay ensuite a Beloche de reprendre ce benefice, c'est un bon homme bien solvable, et point chicanier, apres avoir un peu contesté, nous convinsmes que ne rendant que 500 liv. de ce benefice sans aucunes autres charges, Il n'en payeroit pas a la verité davantage, mais qu'il seroit obligé de faire toutes les reparations qui sont a faire au moulin, et entretiendroit le d. moulin et sa chaussée de toutes reparations pendant le cours du bail hors le cas de Vimeres et accidens impreveus moyennant la somme de 125 liv. une fois payez dont je lui tiendrois compte dans tout le cours du bail, et pour les reparations de la ferme j'en seray tenu comme estoit le deffunt prieur. Je compte sur ce pied la que ce prieuré nous vaudra tous les ans bon an mal an 350 liv. quitte. C'est tout ce que nous en tirerons.

Je le lui affermay comme Prieur du prieuré et lui promis que lorsque ce benefice seroit parfaitement uny au Seminaire je ferois ratifier le present bail pour neuf ans par les superieurs du d. Seminaire.

Nous vismes aussy le prieuré de Chezelles qui n'est qu'a trois lieues de la relevant de la Manse abbatiale de Meobec. Les bastimens n'en sont pas trop bien entretenus mais comme je ne voulois pas faire croire a Mg^r de Quebec que je fusse allé la pour lui nuire, j'affectay de ne prendre aucune connoissance des choses qui ne me regardoient pas directement et je n'allay pas visiter tous les endroits qui dependent de l'abbaye de Meobec.

En effet a Meobec ou nous allasmes ensuite je ne sortis pas de l'abbaye pendant quatre jours que nous y fusmes; a la verité le mauvais temps notre fatigue et la lassitude de nos chevaux que nous fusmes bien aises de laisser se reposer en furent causes. Je m'y entretins de Dieu avec M. le Curé nommé M. Cheroux qui est un bon prestre, bien zelé et qui y fait bien son devoir. J'envoiaiy quérir les Gallepis et les Poirons pendant que j'y estois. Ils y vinrent et nous raisonnasmes avec les Iers de la dette de leur Pere, et avec les seconds du prieuré de Bienavant dont ils sont fermiers. Je fis rendre compte aux Poirons de la ferme de Bienavant depuis 1690, qu'ils avoient arrestez un compte avec Monsieur Rochoux. Dans ce compte je remarquay leur